

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017

Présents : MIJAT Martine, LARUE Fabien, MICHAUD Patrick, LANOE Joël, CHAPONNEAU Émilie, SARNIN Patricia CHARPILLENNE Patrice, BUCHET Philippe, VALETTE Jean-Louis, RAMILLON Thierry.

Excusés : VIODRIN Jérôme (pouvoir Martine MIJAT), REBERGUE Sophie, VIVIANI Marie-Agnès (pouvoir Fabien LARUE), SACHS Sylvie (pouvoir à Patricia SARNIN), Nathalie REY (pouvoir à Emilie CHAPONNEAU),.

Secrétaire de séance : LARUE Fabien

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine MIJAT, Maire. Après lecture de la réunion précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

1/ Approbation des comptes administratifs : communal et eau assainissement 2016

Fabien LARUE présente les comptes administratifs du budget de la commune et de l'eau et assainissement le conseil municipal décide de les voter à l'unanimité

2/ Approbation des comptes de gestion commune et eau assainissement 2016

Fabien LARUE présente les comptes de gestion du budget de la commune et de l'eau et assainissement le conseil municipal décide de les voter à l'unanimité

3/ Restes à réaliser

Après présentation des restes à réaliser des budgets, le conseil municipal les adopte à l'unanimité

4/ Débat d'Orientation Budgétaire

Madame le Maire présente les projets de la commune pour l'année 2017 concernant le budget de la commune et le budget eau et assainissement

5/ Vote des 3 taux des taxes

Le taux n'a pas changé depuis 2009, Fabien LARUE présente au conseil municipal les 3 taux des taxes

-communes : TH 9,53% TFB 14,50% TFNB 38,70%

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie et a validé le reclassement de certaines habitations. Madame le Maire propose qu'étant donné les travaux effectués et à venir d'augmenter les taux pour 2017 de 2%, proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6/ Tarif de l'eau

Madame le Maire rappelle le tarif de l'eau en vigueur. Pour information, la commune de Mars sur l'inter scot est la commune qui applique le tarif le plus bas.

Avec un budget de fonctionnement eau difficile à équilibrer depuis plusieurs exercices, la commission des finances propose d'augmenter de 0.10€/m³ le prix de l'eau potable (en plus de l'augmentation de l'indice INSEE).

Cette augmentation est également induite par l'anticipation du transfert de compétence de l'eau potable au niveau intercommunal, limitant ainsi l'augmentation soudaine de ce tarif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition d'augmentation.

7/ Travaux PPC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la phase travaux de la mise en conformité des périmètres de protection des sources arrive à sa fin.

Madame le Maire mentionne que le montant total des travaux est de 51 941.21 € HT soit

62 329.46 € TTC et précise que la dernière facture de 1 575 € TTC peut être réglée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de mandater la dernière facture de l'entreprise CHAVANY sur le budget 2017 au compte 2315 opération 1004 et ce avant le vote du Budget Primitif 2017.

8/ Neutralisation

Patrick MICHAUD explique que suite à la réunion avec Ecoche et ICA la question de reminéralisation ou de simple neutralisation pour avoir un ph légèrement supérieur à 8 est en cours de décision.

9/ Diagnostic eau

Patrick MICHAUD présente les travaux qui sont à prévoir pour les années 2017/2020 :

Année	Travaux	Localisation	Montant de Travaux HT
2017	Travaux Valorge Vannes	Valorge	12 102.36 €
2017	Modification hydraulique réservoir de Berthillot et installation d'une télégestion	Réservoir de Berthillot	7 475.00 €
2017	Installation d'une télégestion	Réservoir des Chézos	9 800.00 €
2017	Installation d'une chloration relais et d'une télégestion	Réservoir de la Gonne	16 100.00 €
2018	Station de neutralisation de Font Charbonnier et amenée énergie électrique	Captage de Font Charbonnier	243 900.00 €

10/ Programme Voirie 2017

Madame le Maire mentionne que la subvention allouée par le Conseil Départemental dans le cadre de la voirie devra être demandée dans les 2 ans après accord.

Etant donné le montant de subvention annoncé par le Conseil Départemental, seul les travaux à la rivière seront effectués sur l'année 2017.

11/ Consultation architectes pour travaux future mairie

4 architectes sur 5 ont répondu au marché, les commissions finance et bâtiment se réunira le lundi 20 mars 2017 pour procéder à l'analyse des offres.

12/ Logement les Allognes- Prix du loyer avancement des travaux

Fabien LARUE, précise que les travaux se déroulent bien, une dépense supplémentaire d'environ 600 € HT pour le réagréage du sol devrait être facturée mais le montant total des travaux ne devrait pas dépasser l'enveloppe financière prévue.

Le logement pourra être mis en location au 1er mai 2017.

Le conseil municipal décide que le prix du loyer mensuel sera de 400 € avec le garage

Un courrier sera envoyé au locataire actuel du garage pour leur demander de laisser le garage libre au 1^{er} mai 2017

13/ PLUi

Mme le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu les statuts de la Communauté de Communes CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE,

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération d'arrêt de projet du PLU en date du 14 septembre 2016 pour la commune de MARS

Considérant que la communauté de communes existant à la date de publication de la loi ALUR, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- ACCEPTE à l'unanimité le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 9

POUR : 5

PLU de la commune : Un courrier a été envoyé au tribunal administratif de Lyon pour demander la nomination d'un commissaire enquêteur, pour la période du 2 mai au 1er juin 2017.

14/ Adressage

Fabien LARUE précise qu'un groupement d'achat pour les plaques pourrait avoir lieu sur plusieurs communes.

15/ Subvention Cantine + OCCE

Madame le Maire signale que l'association cantine demande d'une subvention de 5 824,38 € le conseil municipal décide d'allouer la somme de 6000 € à l'unanimité, la bonne gestion de l'association a été signalée lors du conseil.

Le conseil municipal décide aussi de verser une subvention à L'OCCE de 4000 € pour l'achat des fournitures scolaires.

16/ Participation financière des frais de scolarité des communes de MAIZILLY et ARCINGES

Le conseil municipal décide de demander une participation financière de 400 € par enfant.

Une réunion avec des élus des communes de Maizilly et d'Arcinges a eu lieu pour présenter les dépenses de fonctionnement liées à la scolarité. Ils ont également visité les salles de classe et les locaux de la cantine garderie.

17/ Délibération indemnités élus

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la loi du 8 novembre 2016 qui prévoit l'aménagement du dispositif de fixation automatique des indemnités de fonction des maires selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Son article 5 prévoit la possibilité pour le Maire de demander au conseil municipal de voter des indemnités de fonction inférieures au barème quelle que soit la population de la commune.

Sur demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Nouvelle délibération à compter du 1er janvier 2017

18/Permanence élections présidentielles

Chacun doit s'inscrire sur le tableau envoyé sur Doodle

19/Questions diverses

Madame le Maire informe que Dominique BOYER ne donnera pas suite à l'achat des parcelles situées dans le pré en dessous de la mairie

Madame le Maire signale que des tags ont été effectués la nuit avant la marche, ne plainte a été déposée à la gendarmerie.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la carte de remerciements pour le décès de Madame TOUZOT Hélène

Le prochain conseil aura lieu le 5 avril 2017 à **20h30**